

# Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)

Contact : <https://mee.web.ac-grenoble.fr/clee>

## Objectifs principaux :

- **Échanger, concevoir et conduire ensemble des actions spécifiques à leur territoire**, dans les domaines de la formation, l'orientation et l'insertion des jeunes
- **Faciliter et fédérer les actions école-entreprise**
- **Diagnostiquer les forces et faiblesses du bassin ou du territoire** (formation initiale et continue, employabilité des jeunes)

## Constat

Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) ont vocation à être des **points d'appui** importants pour les chefs d'établissement et les équipes en contribuant à faire découvrir aux élèves la diversité des métiers et des cursus dans un territoire et en facilitant la création et l'animation d'un réseau local Ecole-entreprises.

À la rentrée 2019 tous les CLEE de l'académie ne sont pas pleinement opérationnels. Certains ont cependant mis en place des actions intéressantes. Par exemple :

- Drôme des collines : en lien avec l'association ACTIVMECA des interventions dans les classes, des visites de sites, des stages de 3<sup>ème</sup> ont été proposés.
- Nord Isère : création d'une opération « parcours réussite » à destination d'élèves intéressés par l'apprentissage.
- Isère Rhodanienne : mise en place d'une action avec l'association EGEE sur le projet professionnel et la recherche d'emploi.
- Albanais Annécien : tenue d'une conférence « les métiers en 2050 » à destination des proviseurs de lycée, principaux de collèges et chefs d'entreprises.
- Chablais : mise en place d'un forum des métiers et d'un Fab Lab pro.

Les CLEE doivent être développés sur tous les territoires à un même niveau d'efficacité.

## Pistes d'actions

### Information et communication

- Clarifier et cadrer les missions des CLEE. **Un cahier des charges est à disposition des établissements**
- Communication et échanges en **réunion de bassin** avec présentation du CLEE par ses pilotes. Les pilotes peuvent faire appel à la Mission École Entreprise (MEE) pour apporter des témoignages sur des actions mises en œuvre. Ces actions constituent un catalogue disponible tout au long de l'année.

## Accompagnement des pilotes

- Un **séminaire académique annuel regroupant les pilotes des CLEE** organisé en **début d'année scolaire 2020-2021** devrait permettre d'échanger sur les actions mises en œuvre et les projets annuels dans les différents territoires.

Ce séminaire pourrait se dérouler en deux phases :

- ✓ Une première de présentation du contexte socio-économique (avec intervention d'experts, DIRECCTE ou INSEE par exemple), des outils à disposition et des actions déjà mises en œuvre.
  - ✓ Échange de pratiques du réseau des CLEE
  - ✓ Opérationnalisation sur les bassins et territoires avec un rôle plus affirmé de l'échelon départemental
- Ce séminaire pourrait être décliné au niveau départemental de façon opérationnelle (lancement et suivi de projets) selon les choix d'organisation des directeurs académiques.

## Fonctionnement efficient des CLEE : recommandations

- Volet 1 : Chaque CLEE doit être en mesure de **porter une analyse** de la situation et des besoins d'un territoire :
  - ✓ Construire une méthodologie d'analyse commune aux CLEE de l'académie
- Volet 2 : Mobiliser la MEE pour améliorer la **coordination et l'animation** des réseaux CLEE en territoire (ex : inviter la MEE aux comités de pilotage et à la réunion de bilan).
  - ✓ Désigner un chargé de mission MEE comme référent CLEE par département
- Volet 3 : Organiser le **partage d'information** avec les établissements du territoire.
  - ✓ Disposer d'un/de correspondant(s) MEE/CLEE dans chaque établissement. Le dispositif pourrait être, dans un premier temps, expérimenté.
- Volet 4 : **Diversifier les pistes d'action** en fonction des contextes et besoins territoriaux :
  - ✓ Mobiliser les CLEE pour l'élaboration des contenus liés aux 54h00 d'information et d'orientation prévues dans la réforme du lycée et à la préparation des semaines de l'orientation.
  - ✓ Impliquer les Campus des métiers et des qualifications et des réseaux d'établissements dans les CLEE pour faciliter le lien des établissements avec l'enseignement supérieur.
  - ✓ Inviter les chargés de mission de la Région à participer aux CLEE.
  - ✓ Anticiper le renouvellement des membres des CLEE en particulier le pilote « chef d'établissement ». Le sujet peut être abordé en fin d'année scolaire à la dernière réunion de bassin.